

Retraite Construction

n° 69

Septembre
2012

Prix : 0.25 Euros

**La Sécu ...
un trou inventé
de toutes
pièces !**



**La perte
d'AUTONOMIE
en question ...**

la
cgt
UFR

Union Fédérale des Retraités de la Construction - Bois - Ameublement



La Sécu : un trou inventé de toutes pièces !

Même si c'est du « réchauffé », il est important de rappeler que notre Sécurité Sociale est mise sur la sellette et que l'ancien et le nouveau Gouvernement ne cessent de nous rappeler le trou de milliards d'euros qui nécessite des mesures urgentes que nous devons supporter :

- la taxe de 7% sur les mutuelles ;
- les médicaments plus chers et moins remboursés ;
- les taxes supplémentaires, les jours de carence dans le privé et dans le public.

Chacun doit mettre la main à la poche, nous en particulier pour juguler ce trou. Mais il faut être sérieux et les Gouvernements successifs se moquent ouvertement des français bénéficiant de cette couverture sociale enviée par l'Europe entière. Il faut être malvoyant pour éviter de parler de ce que doivent les patrons à la Sécurité Sociale, à savoir des Milliards d'euros !

De plus, il faudrait que l'état paie ses dettes à la Sécurité Sociale :

- 7,8 milliards de taxes sur le tabac non versés ;
- 3,5 milliards de taxes sur l'alcool non versés ;
- 1,6 milliard de primes d'assurances automobiles non reversé ;
- 1,2 milliard de taxes sur les industries polluantes non reversé ;
- 2 milliards de part de TVA non reversés ;
- 2,1 milliards de retard pour les contrats aidés non reversés ;
- 1,9 milliard de retard de paiement par les entreprises non reversé .

Au total, près de 20 milliards d'euros sont légalement dus à la Sécurité Sociale.

Mais tous ceux qui rêvent de mettre notre institution à leur botte, au service des profits, comptent tirer à boulets rouges sur cette grande conquête populaire. A nous de les pousser dans le trou !

La perte d'Autonomie

L'allongement de l'espérance de vie et les aléas de la santé font que beaucoup de nos concitoyens ne peuvent plus assurer seuls les gestes et les fonctions quotidiennes (*toilettes, repas, mobilité, etc.*).

Mon propos est de mettre en lumière la triste position du déchu SARKOZY sur ce problème incontournable pour des milliers de Français.

Le 1^{er} février 2012, à l'occasion du 4^e anniversaire du « **plan Alzheimer** » 2008/2012, SARKOZY annonce l'abandon de la réforme de la dépendance.

En février 2011, il annonçait pourtant cette réforme comme l'une des dernières priorités de son quinquennat. Changement de discours donc en 2012 où il déclare : « *traiter ce dossier de façon exhaustive n'aurait pas été responsable, tout simplement parce qu'on ne peut pas traiter la dépendance en créant de la dette financée par les générations futures* ».

La réforme de la dépendance attendra !!!

Cette fois-ci, la réforme n'a plus de calendrier. Devra-t-elle attendre la fin de la crise ? Les français sont de plus en plus nombreux à compter sur une garantie dépendance privée, pour faire face aux frais importants engendrés par une éventuelle dépendance.



Nous « *pouvons* » penser que le Gouvernement de F. HOLLANDE allait prendre d'urgence ce problème par le bon bout et rectifier la décision inhumaine du précédent locataire de l'Elysée.

Et bien non, puisqu'une taxe destinée aux retraités afin de financer la dépendance est presque mise en place.

Il est temps de réagir afin que nos revendications concernant la perte d'autonomie soient prises en compte.

■ Alain HOFFECARD

réflexion sur nos structures



la cgt retraites

Notre dernier **Congrès Confédéral**, celui de la Rochelle de l'UCR nous invite à réfléchir, à débattre et à décider de l'évolution de nos structures syndicales (*certaines Fédérations dont la nôtre y a déjà contribué*).

Pour notre UFR, le 4^e **Congrès** à Hyères n'a fait qu'effleurer la question sans débat ! Idem de la CE des Carroz d'Araches. Pourtant la société capitaliste a une capacité à s'adapter très rapidement face à la mondialisation. Notre syndicalisme CGT, fort de son histoire, de ces traditions a parfois du mal à suivre. Cela se vérifie lorsqu'il faut mettre autour de la table plusieurs syndicats d'entreprise, plusieurs Fédérations pour faire face à une multinationale. Nos structures professionnelles ont fait leurs preuves. Elles ont permis de grandes avancées sociales comme les conventions collectives, la protection sociale ... Mais voilà la société change, tout tend vers l'uniformisation (*retraite, salaires minimum, etc.*). Le salarié d'aujourd'hui ne fera plus carrière dans la même entreprise, voir même il changera de métier et cela en fonction de l'évolution et des choix du capitalisme.

De plus, il risque de traverser des périodes sans emploi avec des phases de formations.

De ces évidences, peut-on, affirmer que notre dispositif syndical est en ordre de bataille ? Il s'agit là d'un problème récurrent qui existe à la CGT. Nous pouvons le constater ici et là, un esprit de clocher persiste. Solidarité, cohérence, efficacité et rapidité de nos actions d'interventions sont plus que nécessaires aujourd'hui.

La question qui nous est posée ce jour, à nous retraités CGT c'est au-delà de nos origines fédérales, comment être plus efficace, comment répondre aux préoccupations sociétales des retraités, là où ils se trouvent.

Sans se détacher du lien professionnel (*du syndicat d'entreprise*), être syndiqué retraité est avant tout milité dans son environnement, dans sa localité pour y défendre son pouvoir d'achat, sa santé mais aussi ce qui fait la vie au quotidien (*transport, logement, les services publics, etc.*).

De nouvelles revendications spécifiques sont apparues comme celles liées à l'espérance de vie et les besoins qu'elle fait émerger. Cela se débattira nationalement mais il faudra le décliner au niveau de son territoire dans un cadre interprofessionnel et intergénérationnel (*avec les actifs*) et dans des structures adaptées.

Bien sur le lien fédéral garde son importance car il nous faut acquérir des droits nouveaux pour nos retraités (*hormis les liens dans les grandes entreprises avec le CE*), l'amélioration de notre protection sociale (*mutuelle, maison de retraite ...*), reste à conquérir. De ces constats, la question du syndicalisme CGT retraité se pose. Nous y sommes tous conviés. Le respect de notre histoire de nos habitudes ne doit pas être un obstacle, une large ouverture d'esprit est nécessaire. Le retraité vit dans son quartier, son village, sa profession. S'il s'intéresse encore à ce qui se passe dans son entreprise, il l'appréhende différemment. D'où la nécessité de construire des formes d'organisations qui lui permettent au quotidien et localement de mener une action revendicative permanente et spécifique là où sont les retraités. Autrement dit, il nous faut réfléchir à créer un ou des outils pour qu'un travail en commun entre sections professionnelles (*là où elles existent*) et les sections interprofessionnelles locales soit permanent.

Pour faire court, il ne faut pas laisser des syndiqués isolés au sein de syndicats d'actifs débordés par les problèmes de la production ou dans une Union Locale, il faut mettre en place des Unions Syndicales de Retraités, professionnels ou multi-pro locaux. Tout en soulignant que la solidarité entre retraités et actifs reste un des fondements de notre syndicalisme spécifique.

L'UCR nous convie à réfléchir et à faire des propositions. Comment faire vivre cette double appartenance professionnelle et territoriale pour rendre visible notre syndicalisme sur les lieux de vie des retraités, faire la démonstration de notre utilité pour gagner l'adhésion à nos actions et à notre organisation.

■ Jean-Claude **GUÉRINEAU**

Directeur de la publication :

Jean-Luc PLUMELET

Conception, réalisation :

Michèle BRAMARDI

Numéro de commission paritaire

de presse : 0910 S 07515

Imprimerie : BRUNEAUT



Écouter



Conseiller



Gérer



Accompagner



PRO BTP, carrément proche !

RETRAITE PRÉVOYANCE SANTÉ ASSURANCES ÉPARGNE ACTION SOCIALE VACANCES

www.probtp.com



L'assurance d'un avenir solide